

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2012



VILLE DE METZ

*RAPPORT DE
PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2012*

CONSEIL MUNICIPAL
15 décembre 2011

Table des matières

<i>1</i>	<i>INTRODUCTION</i>	<i>4</i>
<i>2</i>	<i>UN BUDGET MUNICIPAL VOLONTARISTE, UN BOUCLIER SOCIAL POUR LES MESSINS</i>	<i>6</i>
2.1	Des actions nouvelles pour l'égalité des chances	6
2.2	La politique de solidarité, au cœur des priorités	6
2.3	Une action renforcée en faveur de tous les quartiers	7
2.4	Priorité confirmée pour l'Education	8
<i>3</i>	<i>UNE VILLE A VIVRE</i>	<i>9</i>
3.1	Les services au quotidien : une ville agréable, au plus près des habitants	9
3.2	Des politiques de la Culture, de l'Animation et des Sports qui réunissent les Messins	10
3.3	Une Ville qui rayonne	11
<i>4</i>	<i>LA VILLE MODERNE ET ATTRACTIVE</i>	<i>12</i>
4.1	Des équipements qui redessinent la Ville	12
4.2	La remise à niveau urbaine	12
4.3	Le développement métropolitain	13
<i>5</i>	<i>UNE MAITRISE DES DEPENSES AU SERVICE DE NOS ENGAGEMENTS : LE BLOCAGE DE LA FISCALITE DEPUIS DEUX ANNEES</i>	<i>14</i>
5.1	Le Programme Triennal d'Investissement, PTI	15
5.2	La poursuite du désendettement	15
<i>6</i>	<i>LE BUDGET PRINCIPAL PAR NATURE</i>	<i>16</i>
6.1	La section de fonctionnement	17
6.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement.....	17
6.1.2	Les dépenses de fonctionnement	19
6.2	La section d'investissement	21
6.2.1	Les recettes d'investissement	21
6.2.2	Les dépenses d'investissement.....	22

7	<i>REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES</i>	23
8	<i>REPARTITION PAR NATURE DES DEPENSES/RECETTES</i>	26
9	<i>LES BUDGETS ANNEXES</i>	31
9.1	Le Budget Annexe des Eaux	31
9.2	Le Budget Annexe du Camping	32
9.3	Le Budget Annexe des Zones	33
10	<i>MOTION 1/MOTION 2</i>	34

1 Introduction

COMME EN 2011, LES IMPOTS 2012 : ZERO AUGMENTATION

Pour la seconde année consécutive, la Ville de Metz n'augmentera pas les taux de l'impôt local des ménages, taxe d'habitation et taxe foncière.

Pour la seconde année consécutive, l'Etat va réduire de façon sensible ses dotations à la Ville de Metz (diminution d'au moins 1 M€).

Malgré cela, le budget 2012 sera un budget équilibré, qui permettra à la Ville de renforcer le bouclier social qu'elle constitue pour les Messins, et qui préparera l'avenir grâce à un programme d'investissement ambitieux et réaliste.

Comment cela est-il possible ?

Cela est possible parce que tous les services ont été sollicités pour faire des économies. Le train de vie des élus et des agents municipaux est contenu dans la modestie qu'imposent les difficultés du moment. Cela est possible aussi, par la mise en œuvre d'opérations de mutualisation de services publics, soit avec le Département (cantines scolaires), soit avec Metz-Métropole (informatique, information géographique, groupement de commandes,...). Nous poursuivrons dans cette voie dans les années à venir.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la Ville de Metz affiche une position enviable, parmi les villes comparables, révélée par les moyennes publiées dans la grande presse nationale. Nous pouvons en être fiers :

- Les **charges de personnel** sont ici bien inférieures à la moyenne des villes comparables : 557 € par habitant à Metz, contre 625€ pour la moyenne nationale ;
- Le niveau de la **taxe d'habitation et de la taxe foncière** nous place en bas du tableau : 397€ par habitant à Metz, contre 529€ pour la moyenne nationale ;
- Les **subventions à l'action sociale et culturelle** sont à un niveau élevé : 251€ par habitant à Metz, contre 160€ pour la moyenne nationale ;
- **L'investissement**, qui prépare l'avenir, est au-dessus de la moyenne : 351€ par habitant à Metz, contre 284€ pour la moyenne nationale ;
- Le niveau **d'endettement** se situe au dixième de la moyenne des villes comparables : 104€ par habitant à Metz, contre 1 004€ pour la moyenne nationale.

Parallèlement, le budget que nous vous proposons permettra de maintenir un investissement soutenu, à hauteur de 48,3 M€ pour cette année 2012. Nous sommes à cet égard animés par un volontarisme comparable à celui de Metz Métropole, dont le Plan Pluriannuel d'Investissements prévoit 376 M€ de dépenses entre 2011 et 2014.

Par ailleurs, dans le contexte économique actuel, et alors que la Lorraine traverse la crise économique la plus aigüe depuis les années 1930, nous sommes conscients que 75% des investissements publics sont dus aux collectivités locales. Metz soutient donc la relance, car les travaux d'aujourd'hui, au-delà des nuisances qu'ils occasionnent actuellement, contribuent au maintien de l'activité et des emplois.

Nous continuerons donc à redessiner la ville grâce à Mettis. Vous avez constaté que les travaux ont été largement engagés en 2011 ; ils monteront en charge en 2012. Nous poursuivrons également la remise à niveau urbaine de la ville et de ses infrastructures, ainsi que celle des équipements municipaux.

Accompagner les Messins au quotidien, tout en projetant la ville dans son futur, telle est ma mission. Ce budget est le moyen d'y parvenir.

Dominique GROS

*Maire de Metz
Conseiller Général de Moselle*

2 Un budget municipal volontariste, un bouclier social pour les Messins

L'objectif principal de ce budget volontariste est le renforcement des politiques de solidarité, ainsi que la poursuite des autres politiques publiques, menées en faveur de tous les Messins et plus particulièrement, dans cette période de crise, en faveur des personnes les plus fragiles.

2.1 Des actions nouvelles pour l'égalité des chances

Dans le cadre du budget 2012, les actions de solidarité constituent une priorité absolue.

La Solidarité urbaine est au premier rang des préoccupations municipales. Cet objectif se déclinera en 2012 sous de nouvelles formes :

- Poursuite d'une tarification plus juste et proportionnée des principaux services publics municipaux ;
- Nouvelles actions en faveur du logement (passant de 101 000€ à 217 000€), avec notamment des crédits d'études pré-opérationnelles (40 000€) et pour la rénovation des copropriétés dégradées de Borny (100 000€) ; un partenariat sur les garanties du risque locatif (GRL) sera engagé (participation de la ville : 27 500€) ; à cela s'ajoutera la mise en œuvre des aides « Habiter Mieux » décidées en 2011 et destinées à lutter contre la précarité énergétique (20 000€).
- Etude de nouveaux équipements, mieux adaptés aux enjeux sociaux actuels, en poursuivant les objectifs de mixité sociale et d'accueil d'activités (crédits ACSé) pour 40 000€, l'investissement pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour 200 000€, ou encore la création de jardins familiaux pour 200 000€.

Enfin, un ensemble d'actions partenariales nouvelles seront financées par le Centre communal d'action sociale (CCAS), qui prolongera et amplifiera ainsi sa politique d'élargissement des publics bénéficiaires de ses dispositifs, tout en permettant aux deux institutions, Ville et CCAS, de coproduire des actions originales au service des Messins les plus fragiles.

2.2 La politique de solidarité, au cœur des priorités

La participation municipale aux prestations et actions du CCAS sera reconduite avec 11,7 M€, sur un budget total de près de 20,5 M€.

Le CCAS va poursuivre son rapprochement avec les services municipaux (jeunesse, politique de la ville, éducation, culture et affaires sportives) au sein du **pôle « Solidarités »**. Tout en accentuant ses actions auprès des seniors, des personnes en situation de précarité et de la petite enfance, il élargira son champ d'intervention à d'autres publics messins, en particulier les familles et les jeunes.

En 2010 et 2011, plusieurs dispositifs originaux ont vu le jour : ils seront poursuivis et développés. Ainsi, le Pass Metz Loisirs, porté par le CCAS, a bénéficié cette année à plus de 1 000 jeunes Messins et sera accessible à bien plus d'enfants en 2012.

Les bourses Envie d'Agir (30 000€ reconduits) et les bourses au permis de conduire (40 000€) ont montré l'exemple d'actions municipales qui bénéficient massivement à des Messins jusque-là exclus des soutiens publics ; elles seront pérennisées.

En 2012, de nouveaux dispositifs partenariaux Ville - CCAS seront initiés en faveur de nouvelles catégories de public, ou pour faire face à de nouveaux enjeux d'urgence sociale :

- Une participation exceptionnelle aux frais de restauration dans les cantines pour les familles aux plus faibles revenus ;
- La mise en place d'une action de sensibilisation et de prévention-santé aux risques de la fête dite « Label Nuit » ;
- Une aide au premier départ en vacances pour les familles modestes ;
- Un soutien renforcé en faveur du logement des jeunes.

Ces nouvelles actions feront l'objet de présentation et d'une délibération concordante du conseil municipal et du conseil d'administration du CCAS. Elles seront suivies et évaluées conjointement par les équipes techniques des deux institutions.

Concernant l'entretien des équipements sociaux, le Centre d'Activité et de Loisirs de Plantières sera rénové pour 459 000€, et 210 000€ seront également investis pour la toiture du Centre Socioculturel de Magny, de même que 316 000€ pour la toiture et les huisseries du Centre Socioculturel Sainte-Barbe de Fort Moselle. Le chantier de restructuration du Centre Social de Borny (Bon Pasteur) sera également engagé en 2012.

2.3 Une action renforcée en faveur de tous les quartiers

L'action en faveur des quartiers messins se déclinera sous divers angles. Elle se traduira d'abord par l'identification des besoins propres à chaque quartier, grâce à l'intervention des comités de quartier renouvelés (25 000€ pour leur fonctionnement, 45 000€ pour les actions citoyennes), et par un travail sur les priorités en matière d'équipement et de services aux personnes.

Une enveloppe, dédiée aux petits aménagements et travaux en faveur du cadre de vie, sera dotée de 200 000€ et répartie au fur et à mesure de la programmation des lignes budgétaires classiques (cf. point 3.1), tout au long de l'année, sur la base des demandes des élus de quartier et des commissions de travail des comités de quartier.

L'action en faveur de la Politique de la Ville (actions particulières en faveur des quartiers populaires, dit quartiers prioritaires) est globalement dotée de 1,35M€, en hausse de 8,2% ; les crédits du CUCS augmentent de 4,6% pour atteindre 1,14M€.

De même, la mise en œuvre des opérations de rééquilibrage et de requalification des quartiers populaires se poursuit, avec les projets sur Borny (investissements de la rue du Limousin pour 627 000€, de l'espace Bourbonnais pour 217 000€). Metz Nord - Patrotte fait l'objet d'inscriptions budgétaires importantes avec l'investissement de démarrage pour le Centre Culturel et Social de Metz Nord (autorisation de programme AP de 10M€ et crédits de paiement CP de 100 000€ dès 2012) et la poursuite du projet urbain (AP de 6,5M€ et CP de 100 000€).

Après la réalisation de celle de Metz Nord - Patrotte en 2011, une nouvelle mairie de quartier est prévue à Bellecroix, en 2012. Un crédit de 237 000€ est prévu à cet effet.

2.4 Priorité confirmée pour l'Education

L'Education est la seconde priorité confirmée, avec 4,5M€ de moyens en fonctionnement, soit +3,7%. Cela se traduit aussi par des efforts soutenus d'équipement (1,4M€ d'investissements dans les écoles) et de mise à disposition de personnel d'encadrement des écoles. La poursuite de la montée en puissance des services périscolaires et de la restauration, par l'augmentation des crédits affectés, est une réponse déterminée à la demande croissante des Messins (1,7M€, +11,5% de fonctionnement ; 100 000€ d'investissements pour la restauration scolaire).

Les accueils et animations seront également améliorés (+18 000€ pour les classes de découverte et +39 000€ pour les sorties pédagogiques). Nous poursuivons les résidences d'artistes en quartier, qui ont permis à de nombreux enfants de découvrir l'activité artistique par la pratique (90 000€).

Ce domaine reste une ambition-phare de la majorité municipale, en mettant l'accent conjointement sur la qualité croissante du service, et le développement de la mutualisation et du partenariat, chaque fois que cela est possible. Ainsi, pour la première fois, la ville a obtenu le concours de la CAF pour les Contrats Enfance Jeunesse, en vue de développements nouveaux (1,2M€ sur 4 ans, dont 140 000€ dès 2012).

3 Une Ville à vivre

3.1 Les services au quotidien : une ville agréable, au plus près des habitants

De très nombreux services sont fournis au jour le jour à la population. L'amélioration de la qualité des prestations, la fiabilité et la réactivité des réponses apportées constitueront des objectifs forts pour 2012.

La propreté de la ville fera l'objet d'une attention encore plus soutenue, avec des moyens de fonctionnement au quotidien dotés de 1,1M€ pour le nettoyage des voies.

Côté matériel, un plan d'investissement conséquent sera poursuivi, relatif en particulier à l'installation de points d'apport volontaire et à l'acquisition de nombreux matériels de nettoyage et de déneigement, ainsi que de petits investissements pour 113 000€. En outre, 150 000€ sont budgétés pour poursuivre le plan de remise à niveau des matériels de viabilité hivernale dans les quartiers.

Fidèle à sa tradition, la Ville-Jardin développera plusieurs actions permettant aux Messins de mieux profiter de la "nature dans la Ville", avec notamment les opérations « Jardin éphémère » (50 000€) ou l'« Art dans les Jardins » (22 500€). De même, les équipements des squares et parcs dans les quartiers, en particulier les jeux d'enfants, feront l'objet d'un plan massif d'équipement et de renouvellement (465 000€ en 2012, poursuivi jusqu'en 2014).

Fidèle à ses engagements écologiques, la Ville poursuit son étude sur la biodiversité, ainsi que son soutien aux institutions-phares (dont la subvention de 50 000€ à l'Institut Européen d'Ecologie). Des investissements conséquents sont programmés pour le patrimoine arboré, les espaces verts et le confortement des cours d'eau (840 000€).

Metz reste fortement engagée en faveur de l'éco-mobilité (le crédit à Mob d'Emploi est porté à 180 000€, pour l'ouverture de nouveaux points de location), ainsi que dans les économies d'énergie par la modernisation de l'éclairage (1,5M€ d'investissement) ou l'efficacité énergétique. Ainsi, la ville poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement pour un meilleur service des Messins : ces divers investissements (éclairage, isolation et télégestion des chaufferies) permettent d'économiser l'énergie, ce qui devrait se traduire par une réduction du budget consacré aux énergies et fluides (- 5,8% pour atteindre 5,7M€).

En 2012, l'effort porte aussi sur la tranquillité, en centre-ville mais aussi dans les quartiers, pour offrir aux habitants les conditions d'une ville apaisée. Ainsi le budget de fonctionnement des services concernés avoisine les 250 000€. Des aménagements de voirie et la création de zones 30 sont prévus, en outre, pour 385 000€.

Au travers de son budget de 2012, la Ville renforce la proximité, améliore les conditions de vie des Messins et développe son attractivité. Cela se traduit par le renforcement du fonctionnement de l'accueil des usagers, en particulier dans les mairies de quartier. Elle entend également investir et s'équiper durablement, notamment en réservant une enveloppe de 200 000€ pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers. Cette enveloppe viendra

compléter l'action « de droit commun » et permettra d'accélérer ou de favoriser la réalisation de petits aménagements ou travaux.

Les initiatives de la démocratie locale rapprochent les Messins des enjeux politiques locaux, et l'action municipale, des initiatives quotidiennes des habitants. Cette politique est réaffirmée par le fonctionnement des instances participatives (25 000€ pour les Comités de Quartier) et consultatives (12 000€ pour le Conseil Municipal des Enfants, 1 500€ pour le CESL). De plus, 45 000€ seront consacrés aux actions citoyennes et 57 000€ au Printemps des Citoyens 2012.

Cette politique commence à porter ses fruits, ainsi que l'a montré le renouvellement des comités de quartier, et elle est de mieux en mieux reconnue. Ainsi, Metz accueillera en 2012 le Congrès National de la Démocratie Locale.

Enfin, la ville prévoit aussi 229 000€ pour des investissements d'amélioration dans les cimetières, qui concourront à la végétalisation maîtrisée de ces espaces, dans le respect des engagements écologiques de la Ville.

3.2 Des politiques de la Culture, de l'Animation et des Sports qui réunissent les Messins

Depuis plusieurs années, la Ville a fait des événements solidaires une marque désormais reconnue, et cette politique sera poursuivie. Au-delà de ces temps de découverte ou de loisirs offerts aux Messins, l'organisation de manifestations de grande ampleur est un facteur important de brassage social, de cohésion et de fierté.

C'est notamment le cas pour la Nuit Blanche, avec un budget Ville en 2012 de 250 000€, identique à celui de 2011. Les fêtes de la Mirabelle seront, davantage encore, inscrites dans les divers quartiers de la ville avec un budget reconduit de 605 000€. Fort de son succès populaire, le Marathon voit ses crédits portés à 140 000€. L'opération Metz Plage, plébiscitée chaque année par les Messins, sera reconduite avec une dotation de 300 000€.

Par ailleurs, les crédits pour l'animation, la jeunesse et la vie étudiante progressent de 6,4% pour s'élever à 2,7M€. Les énergies urbaines sont dotées de 50 000€.

Le principal effort porte sur les dépenses de structure des services, illustrant ainsi une volonté de redistribution des ressources en direction de la population. Le soutien à la vie étudiante est reconduit, avec une orientation marquée vers les initiatives des associations étudiantes messines. Par ailleurs, la manifestation « Etudiant dans ma Ville », qui depuis trois ans rassemble la jeunesse dans un esprit de convivialité et de rencontre avec la Cité, bénéficiera d'une dotation budgétaire portée à 18 000€.

En outre, la tenue de plus en plus fréquente d'animations gratuites au bénéfice de tous, est un vecteur de solidarités et de "mieux vivre ensemble". Les actions ayant un impact sur tous les quartiers, dans un souci de proximité et d'appropriation du plus grand nombre, seront prioritaires en 2012. Il s'agira en particulier de l'animation estivale (240 000€), de Metz en Fête (231 000€), de l'Ecole des sports, mais aussi de l'éducation artistique (75 000€ pour les résidences d'artistes).

Notre politique en faveur de la pratique et du rassemblement autour du sport est multiforme : elle associe traditionnellement le soutien au sport de haut niveau (subvention au centre de formation du FC Metz pérennisée à 900 000€ en fonctionnement, plus 130 000€ en équipement de la plaine de jeux ; subvention à Metz Handball pour 443 000€ ; l'Open de Moselle pour 213 000€) et le soutien aux clubs et aux animations (subventions aux associations pour 1,6M€ ; Universités du sport, tournoi inter-quartier, etc.). L'investissement dans les structures de plein air s'élève à 150 000€, et 100 000€ sont prévus pour les structures couvertes (tranches annuelles, auxquelles s'ajoutent des investissements dans les piscines, l'éclairage des stades,...).

Au travers du programme d'amélioration énergétique des équipements sportifs, ce sont 8 gymnases qui seront rénovés en l'espace de quelques mois, au cours de l'année 2012 (cf. point 4.2). Un programme similaire concernant les piscines sera également engagé cette année, pour une réalisation effective en 2013 et 2014.

Enfin, à l'été 2012, Metz accueillera une arrivée du Tour de France et prévoit un budget propre de 200 000€ pour cet événement sportif d'envergure mondiale.

3.3 Une Ville qui rayonne

A Metz, la culture poursuit sa mue en faveur d'une culture populaire et de qualité. La ville entend diriger prioritairement ses crédits vers les animations, les quartiers, au contact des publics, dans leur diversité. Le budget de l'action culturelle s'établira à 8,6M€. L'Eté du Livre pérennise son ancrage dans le paysage culturel national, avec une identité renforcée. Son budget est de 200 000€, en augmentation de 2,6%.

Le soutien au fonctionnement de l'ONL progresse de 2,5% à 2M€. La participation à l'EPCC Metz en Scène s'établit à 4,1M€ (+4,2%), en raison de l'amplification progressive des actions de préfiguration de la Boîte A Musique, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2013. On notera que la progression de la fréquentation de notre établissement public est de +25% en 2 ans.

Il est avéré que toutes ces actions contribuent au développement de l'attractivité touristique de la Ville, avec des effets positifs sur l'activité et l'emploi des Messins. En 2012, une meilleure cohérence des temps forts d'animation sera recherchée, avec le calendrier des flux touristiques et économiques dans la Ville.

L'Office de Tourisme est soutenu pour 1,3M€ (+1,5%), et la proposition de budget prévoit la reconduction de notre concours aux facteurs et relais de l'attractivité messine, que sont l'EPCC Centre Pompidou - Metz (400 000€) et la Fédération des Commerçants, dont la subvention (327 000€) intègre désormais une prise en charge partielle de l'installation de la grande roue du Marché de Noël.

En termes de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, l'année 2012 verra le lancement des travaux sur la Porte des Allemands et la poursuite du plan de restauration des édifices culturels, à la fois pour satisfaire aux obligations municipales en la matière, mais également valoriser un riche patrimoine historique messin. De son côté, l'animation du patrimoine sera dotée de 20 000€ pour la réalisation d'actions ponctuelles.

4 La Ville moderne et attractive

4.1 Des équipements qui redessinent la Ville

En 2012, la montée en charge du projet METTIS va se traduire par d'importants chantiers. Les effets du projet commenceront d'être perceptibles pour la Ville et ses habitants, notamment par la livraison des premiers aménagements urbains associés au projet.

En 2012, 5M€ seront apportés au financement direct du projet par la ville de Metz (fonds de concours), tandis que des travaux d'accompagnement sont programmés.

Portés par Metz Métropole, les travaux du METTIS démarrent fin 2011, et dureront environ 18 mois.

Le coût global du Projet est actuellement fixé à 198,8 M€, dont 102,4 M€ d'équipements lourds. Le financement externe est assuré par des subventions à hauteur de 72,6 M€.

Le bus à haut niveau de service se déplacera sur un site propre de 18 km, dont 15 km sur le territoire de Metz.

Les principaux secteurs concernés dans la Ville sont le Moyen Pont, la Place de la Gare, le Square du Luxembourg, la rue du Juge Michel, le boulevard d'Alsace et l'échangeur de Metz-Nord.

Le Plan Vélo connaîtra la suite de son déploiement, avec plus de 1M€ inscrit en 2012, en coordination avec les aménagements de voiries et de routes prévus, dont les investissements s'élèvent à 2,9M€.

Le projet de la Boîte A Musique, implantée à Borny, entrera dans sa phase chantier, et constituera l'une des opérations-phares de l'année 2012. L'investissement prévu au budget pour cette année est de 2,4M€.

Enfin, parce que la Ville veut résoudre les difficultés quotidiennes subies par les personnes à mobilité réduite, de nombreux travaux d'accessibilité sont programmés dans toute la commune : entre autres, 481 000€ dans les gymnases, 90 000€ dans les Centres socio-culturels ou à la Maison des Associations, 300 000€ sur les différentes voies.

4.2 La remise à niveau urbaine

La poursuite d'une « remise à niveau urbaine » de Metz sera renforcée en 2012 par divers aménagements urbains, dont le plus notable sera la nouvelle Place Mazelle pour 2,5M€.

De plus, la politique des Zones d'Aménagement Concerté, toujours aussi active, permet à la Ville et à ses partenaires d'intervenir sur différents espaces, et d'y proposer des équipements utiles au développement de l'habitat, et à la création de nouvelles activités et d'emplois. Globalement, 5,5M€ seront investis dans des opérations foncières et immobilières.

Par ailleurs la nouvelle signalétique économique, culturelle et touristique fera évoluer positivement l'image de la Ville, tout en étant très utile aux Messins, grâce au projet de Ruedy Baur (seconde tranche de 300 000€ en 2012).

La Ville conduira également de nombreuses interventions sur son patrimoine, en matière de rénovation. Par exemple, 200 000€ seront investis sur les installations de chauffage. La remise à niveau concerne aussi l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. La ville poursuit son programme dans les écoles pour 782 000€, les gymnases, les piscines pour 400 000€ (auxquels s'ajoutent des travaux complémentaires pour 265 000€).

Enfin, il est prévu de poursuivre les actions de maintenance de la voirie (dotée de 2M€), la restauration des ouvrages d'art et des murs de quai (460 000€).

4.3 Le développement métropolitain

Le développement économique, la dynamique métropolitaine et la politique universitaire font l'objet de nombreuses interventions coordonnées, entre Metz Métropole et la Ville de Metz.

Au titre de 2012, il convient de citer en particulier :

- Le renforcement des actions de l'agence Metz Métropole Développement (740 000 € de subventions de la Ville) ;
- La poursuite du développement des ZAC, l'aménagement du site de Mercy et les travaux du Port de Metz ;
- En matière universitaire, l'appui au projet d'Institut Lafayette, le lancement de la Maison Internationale des Chercheurs (Hôtel Poncelet, 900 000 € au budget de la Ville) ;
- Les actions dans le cadre du Sillon Lorrain, du Quattropole et des réseaux de ville (un budget total de 197 000€), qui valorisent l'image de la Ville et favorisent son attractivité.

5 Une maîtrise des dépenses au service de nos engagements : le blocage de la fiscalité depuis deux années

Le Budget Primitif de 2012 est construit dans un contexte marqué par la poursuite de la baisse des dotations d'Etat, ainsi que la réduction des reversements d'intercommunalité, du fait de nouveaux transferts de charges.

Pour autant, les engagements pris par l'équipe municipale devant les Messins seront tenus.

Ainsi, le blocage de la fiscalité pesant sur les ménages est confirmé, pour la 2^{ème} année consécutive. Les taux de taxe d'habitation (TH) et de taxe foncière (bâti TFB et non bâti TFNB) décidés par la Ville ne changeront pas en 2012.

EVOLUTION de la FISCALITE COMMUNALE

strate : communes et groupements de 100 000 habitants et plus

Années	2008	2009	2010
TH communale	17,06	17,74	18,09
TH strate en Lorraine	18,31	19,03	19,41
TH strate nationale (hors IdF)	21,15	21,97	22,25
TFB communale	15,62	16,71	17,21
TFB strate en Lorraine	17,73	19,00	19,43
TFB strate nationale (hors IdF)	23,33	24,31	24,60

Dans le même temps, la maîtrise des dépenses de personnel sera assurée, dans le double objectif du maintien de la qualité de service aux Messins et de stabilité des effectifs. Ceci conduira à un examen systématique des besoins de remplacement permettant, lorsque cela est possible, un redéploiement de personnel vers les secteurs prioritaires, notamment ceux en contact avec la population.

La majorité municipale entend également maintenir une épargne brute conséquente, de 12,8 M€, qui représente d'abord un indicateur significatif de bonne gestion. Un tel levier d'autofinancement garantit aussi les conditions d'investissement de la Ville, en complément d'une utilisation maîtrisée des ressources propres (vente des parts de l'UEM), et sans nouveau recours à l'emprunt en 2012.

Enfin, l'effort particulier entamé depuis deux ans sur la recherche de financements externes et l'optimisation du patrimoine communal, sera encore renforcé.

5.1 Le Programme Triennal d'Investissement, PTI

L'année 2012 sera celle de l'entrée en gestion courante des investissements par AP-CP (autorisations de programme : enveloppe globale pluriannuelle affectée à un projet ; crédits de paiement : budget à mandater par année).

Avec l'expérience d'une première année de mise en place, cette méthode exige une programmation financière plus rigoureuse, mais elle permettra une gestion plus transparente et dynamique, en vue d'améliorer les taux de réalisation des projets.

Le document présenté ici détaille :

- Le programme d'investissement prévisionnel de 2012, d'un montant total de 48,3 M€ de crédits nouvellement votés ;
- Le programme prévisionnel pluriannuel pour 2013 et 2014, fourni à titre indicatif, et qui trace des perspectives au-delà de l'exercice.

5.2 La poursuite du désendettement

En 2012, la Ville continue de réduire sa dette, déjà extrêmement faible. Metz est l'une des villes les moins endettées de France, avec 101 euros par habitant, contre 1 100 euros pour la moyenne de la strate.

Le niveau d'encours sera passé de 16,0 M€ en 2008, à 12,7 M€ au début 2012, malgré un "emprunt vertueux" contracté par anticipation, courant 2011. **L'objectif, à l'horizon de fin 2012, est de baisser encore ce niveau d'endettement à 10,9 M€, même avec un nouveau budget d'investissement de plus de 48 M€.**

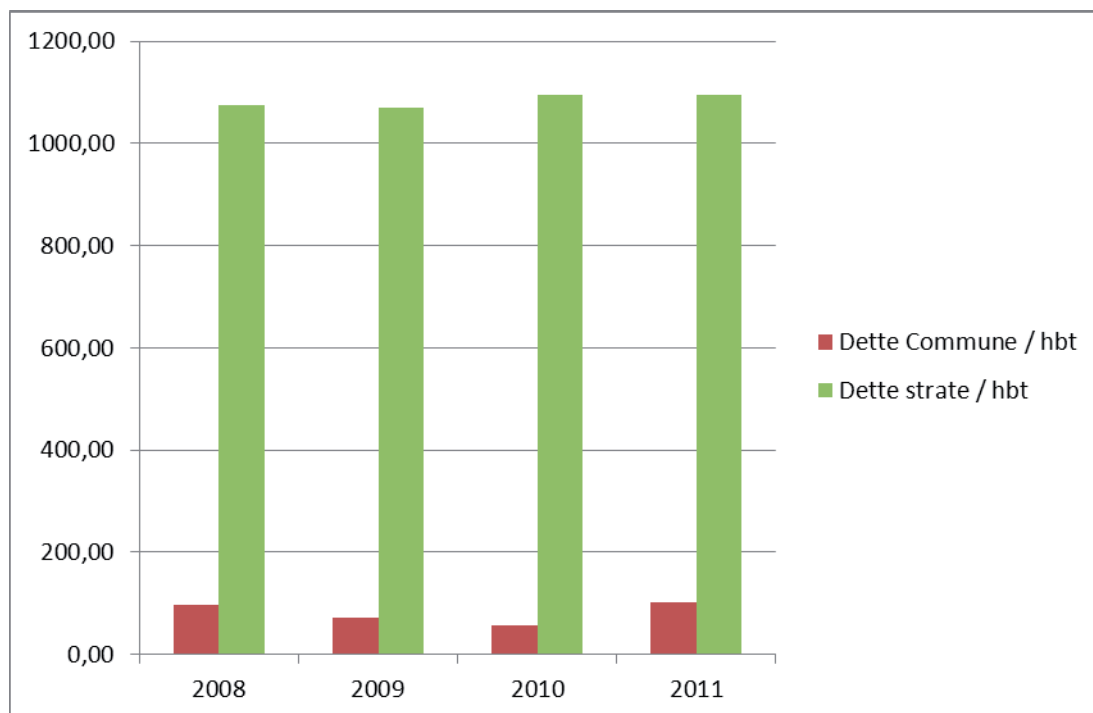
En 2012, une charge prévisionnelle de 1,70 M€ est inscrite en section d'investissement, pour l'amortissement du capital, et de 0,44 M€ en section de fonctionnement, pour le remboursement des intérêts.

ETAT DE LA DETTE : RECAPITULATIF BP 2012

LIBELLÉ	CAPITAL (montant initial emprunté)	ENCOURS AU 01/01/2012	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
dette propre résultant de l'emprunt	22 836 823,72	12 625 418,20	435 362,62	1 696 472,13	2 131 834,75
TOTAL DE LA DETTE PROPRE	22 836 823,72	12 625 418,20	435 362,62	1 696 472,13	2 131 834,75
(population INSEE 2011 : 124 961 hab.)		101 € / hab.			17 € / hab.

EVOLUTION de la DETTE COMMUNALE

(strate : communes de 100 000 habitants et plus en France)



Fin 2011, la Ville détient 30 millions d'euros de placements, correspondant au produit de la vente de capital de l'UEM.

Sur ce total, 15,4 M€ avait été inscrits en recettes de la section d'investissement du BP 2011 ; mais leur mobilisation effective n'a pas été nécessaire, compte tenu d'un niveau de réalisation inférieur aux prévisions et, surtout, de la souscription d'un emprunt de 7 M€ en milieu d'année à un taux très favorable (taux fixé à 3,81%).

Les 30M€ resteront donc placés en deux tranches, la première de 23M€, sur des placements de 6 mois à 1 an pour faire face aux éventuels besoins de financement du programme d'investissement ; la seconde de 7M€, placée pour une durée plus longue de 30 mois et donnant lieu à une rémunération de 2,22%.

6 Le budget principal par nature

Le budget principal est présenté et voté par nature.

Les documents budgétaires comportent les éléments de synthèse, ainsi que les divers éléments du vote, dont les annexes. Il est rappelé que le Programme Triennal d'Investissement 2012-2014, transmis pour information, ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Le Budget Primitif pour 2012 s'équilibre globalement, dans le respect des conditions présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, tenu le jeudi 27 octobre 2011.

6.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses, pour un total général de 155 481 438 €.

Elle présente un total de recettes réelles de 154 559 156 €, et des mouvements d'ordre pour 922 282 €.

Par rapport au total des dépenses réelles de 141 750 794 €, la section permet de dégager une épargne brute d'un montant de 12 808 362 €, conformément à l'objectif annoncé.

6.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

En dépit de la baisse des dotations reçues par la Ville, les recettes réelles de fonctionnement augmentent en prévision de 2 877 000€, soit + 1,90%. Mais ce résultat est obtenu à partir des évolutions très spécifiques d'un nombre réduit de postes budgétaires, à savoir :

- D'abord, une « recette mécanique » du fait de la mutualisation des services informatiques entre la Ville et Metz Métropole. Elle se monte à 2 417 000€, soit 1 849 000€ de plus qu'en 2011 ; il faut également noter que cette recette est partiellement équilibrée par une dépense de 1 750 000€ (provision inscrite, en attendant de connaître le reversement final de la Ville, en fonction du résultat du suivi des temps de travail) ; **sans ces deux inscriptions, la variation des recettes de fonctionnement aurait été de +0,68%, et celle des dépenses de +0,97%** ;
- En second lieu, la recette de taxe locale sur la publicité extérieure TLPE inscrite en 2012 prend en compte l'exercice concerné pour 734 000€ ; mais elle est également imputable, pour partie, à un ultime rattrapage de l'exercice 2011, pour 745 000€ ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011	BP 2012
TAXES VDM	FISCALITE DIRECTE COMMUNALE	50 378 000	51 800 000
	TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 990 000	1 900 000
	TAXE DE SEJOUR	400 000	400 000
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	400 000	1 479 000
	sous-total	53 168 000	55 579 000
METZ METROPOLE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	29 808 116	28 833 867
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	3 220 000	3 220 000
	sous-total	33 028 116	32 053 867
ETAT	DGF	28 800 000	28 000 000
	DSU	4 900 000	4 900 000
	TAXE ADDIT. AUX DROITS DE MUTATION	2 800 000	2 800 000
	ETAT COMPENS. AU TITRE DES EXON. TH et F NON BATI	2 300 000	2 300 000
	ETAT COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	1 700 000	1 430 000
	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	577 667	577 667
	ETAT COMPENS. DES EXON. TAXES FONCIERES	430 000	430 000
	DOTATION SPECIALE DES INSTITUTEURS	40 000	36 000
	IMPOTS SUR LES SPECTACLES	33 000	40 000
	COMPENSATION TAXE ADDITIONNELLE	10 000	10 000
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	200 000	275 000
	sous-total	41 790 667	40 798 667

AUTRES PARTENAIRES	ATTRIBUTION DU FOND DEPART. DE LA TP	520 000	460 000
	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	281 300	291 300
	HAUT DEBIT - DEPARTEMENT	170 000	250 000
	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	154 000	173 500
	PARTICIPATIONS COMMUNES	150 000	140 000
	QUATTROPOLE	24 750	43 369
	HABITAT INDIGNE	41 806	41 806
	AUTRES RECETTES	30 834	26 667
	sous-total	1 372 690	1 426 642
RECETTES DES SERVICES	UEM	8 500 000	8 500 000
	DROITS STATIONN. ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	2 472 000	2 770 000
	REDEV.VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESS.	1 797 000	1 744 000
	REDEV. ET DROITS SERV. PERISCOL. ET ENS	1 713 682	1 579 000
	RECETTES POLE RH	1 268 000	3 553 011
	REVENU DES IMMEUBLES	1 319 588	1 273 253
	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	946 854	925 392
	PRODUITS DIV. GESTION COURANTE FOURRIERE	350 000	350 000
	PRODUITS FINANCIERS	301 000	391 000
	AUTRES RECETTES	3 637 404	3 615 324
		sous-total	22 322 728
MVT ORDRE		482 282	922 282
TOTAL RECETTES REELLES		151 682 201	154 559 156
TOTAL RECETTES		152 164 483	155 481 438

Les taxes

Dans le cadre du Budget Primitif 2012, **la fiscalité supportée par les ménages ne sera pas modifiée, pour la seconde année consécutive** :

- le taux de la taxe d'habitation (TH) reste inchangé à 18,09% ;
- le taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) est constant à 17,21% ;
- le taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) est toujours de 70,35%.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe communale n'évoluera qu'en fonction de la croissance naturelle des bases fiscales (créations de nouvelles surfaces, moins les destructions) et de leur revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat (Loi de Finances pour 2012).

Par ailleurs, le produit de la taxe communale sur l'électricité se stabilise à 1,9 M€, pour une première année pleine.

La principale nouveauté de 2012 concerne la création de la Taxe d'Aménagement (*cf.* plus bas **les recettes d'investissement**, en remplacement de l'ancienne Taxe Locale d'Equipement). Elle entre en vigueur le 1^{er} mars prochain, avec une nouvelle assiette, mais sans augmentation des taux de la Ville (inférieurs ou égaux à 5%), et avec le maintien des exonérations existantes.

Les reversements de Metz Métropole

L'attribution de compensation (ADC) reste le principal reversement de Metz Métropole à la Ville, calculé en fonction de l'évaluation des charges transférées, à mesure des transferts

effectifs de compétences. A partir de 2012, l'ADC est affectée par les nouvelles dispositions suivantes :

- transfert des voiries communales supportant la circulation du futur METTIS, conformément à la loi Grenelle II : 842 k€ de charges transférées, dont 600 k€ au titre de l'investissement et 242 k€ au titre du fonctionnement ; cette dernière charge sera reversée à la Ville au travers d'une convention qui lui fait conserver l'entretien courant des voiries transférées, pour le compte de Metz Métropole ;
- transfert de la Mission Locale : par souci d'efficacité des initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion, Metz Métropole se substitue aux communes pour le financement de la Mission Locale du Pays Messin ; ce qui représente un transfert de charge évalué à 122 872 € ;
- transfert progressif de l'état-civil lié à l'implantation de nouveaux établissements hospitaliers sur le site de Mercy : pour 2012, une charge estimée pour Metz à 9 377 €.

Au total, l'attribution de compensation de la Ville de Metz diminuera cette année de 974 249€, pour atteindre 28 833 867 €. Par ailleurs, le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) reversée à la Ville reste inchangé à 3 220 000 €.

Les dotations d'Etat

Comme l'an dernier, la poursuite des politiques restrictives de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales laisse craindre une baisse sensible des dotations à recevoir en 2012, estimée à - 2,4 % pour la Ville.

On peut signaler en particulier :

- la DGF : elle devrait poursuivre son recul, principalement du fait d'une réduction toujours plus importante de la part « complément de garantie », pour se réduire d'environ 800 000 € (soit - 2,8 %) en 2012 ;
- la compensation au titre de l'ancienne taxe professionnelle : selon la tendance observée en 2011, elle devrait régresser d'environ 270 000 € (- 15,9 %).

Les recettes des services

L'augmentation prévue des recettes des services (+ 10,7 %) s'explique principalement par la recette "mécanique" provenant de la mutualisation des services, et par un rattrapage progressif des droits de stationnement.

6.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en prévision de 2,23 % entre les budgets primitifs 2011 et 2012.

Hors l'effet de prise en compte de la mutualisation avec Metz Métropole, cette augmentation s'établit à 0,97%, soit nettement moins que le taux d'inflation attendu en 2012, qui devrait s'élever à environ 2%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011	BP 2012
PERSONNEL PERMANENT	71 452 163	73 190 040
COTISATION GESTION - FORMATION	377 277	401 492
CHARGE DE LA DETTE	261 000	440 000
C.C.A.S. FONCTIONNEMENT	11 697 500	11 697 500
ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE	1 993 610	2 043 610
EPCC - METZ EN SCENES	3 960 450	4 126 339
EPCC - CENTRE POMPIDOU	400 000	400 000
A.P.M.	1 169 260	1 169 260
OFFICE DU TOURISME	1 294 000	1 314 000
METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT	740 000	740 000
SUBVENTIONS SCOL. ET VIE ETUDIANTE	906 112	915 126
SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE	1 090 800	1 140 800
SUBVENTIONS DEV. URBAIN ET ACTION ECO	680 935	535 154
SUBVENTIONS CULTURE, SPORT, JEUNESSE	6 810 390	6 838 834
SUBVENTIONS DIVERSES	592 591	700 376
ICNE Intérêts courus non échus	-55 900	43 000
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 286 244	36 055 263
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 291 116	7 348 041
MVT ORDRE/AMORTISSEMENTS	6 216 935	6 382 603
TOTAL DEPENSES REELLES	138 656 432	141 750 794
TOTAL DEPENSES	152 164 483	155 481 438

Dépenses de personnel

La prévision conduit à une augmentation de 2,4 % des dépenses de personnel, entre 2011 et 2012, pour ce qui reste le premier poste du budget de fonctionnement, avec 51,6 % des dépenses réelles.

Le budget reste bien maîtrisé, tout en tenant compte des évolutions réglementaires et statutaires (GVT, effets de la refonte des grilles des agents de catégorie B).

Subventions

Les subventions thématiques représentent un effort significatif et constant de la Ville (10,1 M€, +0,49 %), en appui direct aux initiatives locales.

Autres dépenses de fonctionnement

Elles augmentent de 769 000 €, soit + 2,2 %. Corrigée de la dépense liée à l'initialisation de la mutualisation, l'évolution 2011-2012 indiquerait une baisse de 2,8%.

Du fait de la mutualisation des services informatiques, la Ville doit intégrer en 2012 des dépenses et des recettes particulières, pour initialiser les procédures budgétaires mises en place. Sans ces inscriptions budgétaires spécifiques, la variation des recettes de fonctionnement est de +0,68%, et celle des dépenses de +0,97%.

Il s'agit d'élargir la gamme des services offerts aux commune de l'agglomération, de garantir la continuité et la sécurité des systèmes d'information, tout en partageant et en optimisant les ressources. Effective au 1^{er} janvier 2012, la mutualisation est un enjeu important pour l'intercommunalité, car c'est une source d'efficacité et de cohérence porteuse, à terme, d'économies d'échelle.

6.2 La section d'investissement

Elle présente un total général de 49 222 818 €. Les mouvements réels représentent 35,5 M€ en recettes et 48,3 M€ en dépenses.

6.2.1 Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	BP 2012
MOBILISATION DES RESSOURCES PROPRES	15 400 000	21 540 000
EMPRUNT	7 000 000	
SUBVENTIONS SPECIFIQUES	7 467 583	2 818 210
FCTVA	5 500 000	4 700 000
AMENDES DE POLICE	2 500 000	3 000 000
TAXE D'AMENAGEMENT (remplace la TLE)	400 000	500 000
PDTS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	6 784 680	2 933 964
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 291 116	7 348 041
MVT ORDRE/AMORTISSEMENTS	6 216 935	6 382 603
TOTAL RECETTES REELLES	45 052 263	35 492 174
TOTAL RECETTES	58 560 314	49 222 818

Mobilisation des ressources propres

Comme expliqué précédemment, le report de certaines réalisations sur 2012 rend nécessaire le glissement correspondant des ressources financières, non mobilisées en 2011 : ce sont donc 21,5 millions d'euros, issus des ressources propres, qui seront inscrits en financement des investissements à réaliser en 2012.

Subventions

Avec 4,6 M€ de moins qu'en 2011 pour la prévision 2012, ce poste reflète principalement la fin du subventionnement de l'Etat (4,1 M€ en 2011) en faveur de la plateforme socio-économique du GPV. Cela souligne également la difficulté croissante d'obtenir le financement externe des projets, tant de la part de l'Etat, que de celle des autres collectivités locales.

FCTVA

La recette attendue reflète le niveau plus faible qu'en 2010 des réalisations de l'année en cours. Au creux d'un cycle des investissements de la Ville, et en attendant la reprise prévue en 2012, le FCTVA perçu reculerait l'an prochain de 800 k€.

Produits des cessions d'immobilisations

Le recul important affiché sur ce poste (3,8 M€ de moins, soit - 56,8 %) est dû pour bonne part à la fin des opérations de ventes de terrains de la Ville à la SAREMM, dans le cadre de la ZAC de l'Amphithéâtre (il y avait encore 2,3 M€ en 2011).

6.2.2 Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2011	BP 2012
FRAIS D'ETUDES	1 646 300	350 000
ACQUISITIONS	5 796 660	5 199 200
TRAVAUX	37 082 087	28 614 580
OPERATIONS IMMOBILIERES	5 652 669	5 544 346
FONDS DE CONCOURS	4 000 000	5 000 000
DETTE	1 633 000	1 700 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 017 316	1 892 410
AUTRES DEPENSES	250 000	0
MOUVEMENTS D'ORDRE	482 282	922 282
TOTAL DEPENSES REELLES	58 078 032	48 300 536
TOTAL DEPENSES	58 560 314	49 222 818

Frais d'études

En 2012, les inscriptions pour frais d'études sont en baisse de plus de 1,2 M€, du simple fait de l'achèvement des études de rénovation urbaine (marché Reichen, 1 M€ en 2011).

Travaux

L'inscription prévisionnelle de nouveaux travaux baisse de 22,8 % entre 2011 et 2012 (à savoir - 8,5 M€). L'explication se trouve dans le cycle des investissements : soit pour des opérations en cours d'achèvement (passerelle de la Seille, plateforme GPV), soit sur des programmes en cours de montée en puissance (Porte des Allemands, travaux Arsenal, rénovation des réseaux d'énergie, BAM), et qui font l'objet de reports importants de 2011 à 2012. Au total, avec les six opérations citées, l'écart s'explique pour plus de 6,5 M€.

Fonds de concours

Dans le cadre de la convention de cofinancement passée avec Metz Métropole, la Ville confirme son engagement pluriannuel au bénéfice du projet METTIS. Après les 4 M€ versés en 2011, l'apport se montera à 5 M€ en 2012.

CONCLUSION

Au total, dans un contexte récessif au niveau national, ce budget 2012 de la Ville est destiné à favoriser l'intégration sociale et accélérer la dynamique économique locale, promouvoir la création de services et d'emplois et l'émergence d'une ville attractive et durable.

En effet, le budget municipal, c'est plus de 150 M€ de chiffre d'affaires attribué dans le cadre de la commande publique aux entreprises locales, dont 70% sont domiciliées dans l'agglomération messine.

Cette dynamique budgétaire, au bénéfice premier des Messins, est rendue possible par la maîtrise des dépenses et l'optimisation de la gestion municipale.

7 Répartition fonctionnelle des dépenses

Budget Primitif 2012

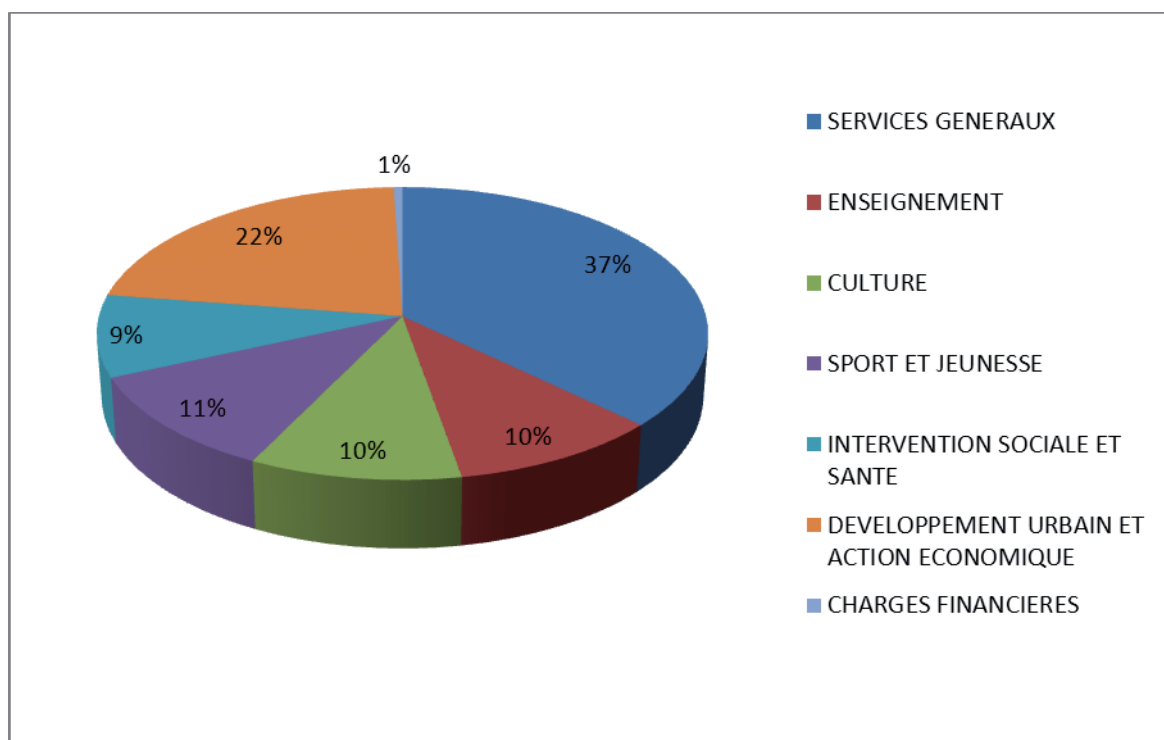
Répartition par secteur

selon classification fonctionnelle

BUDGET PRIMITIF 2012

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

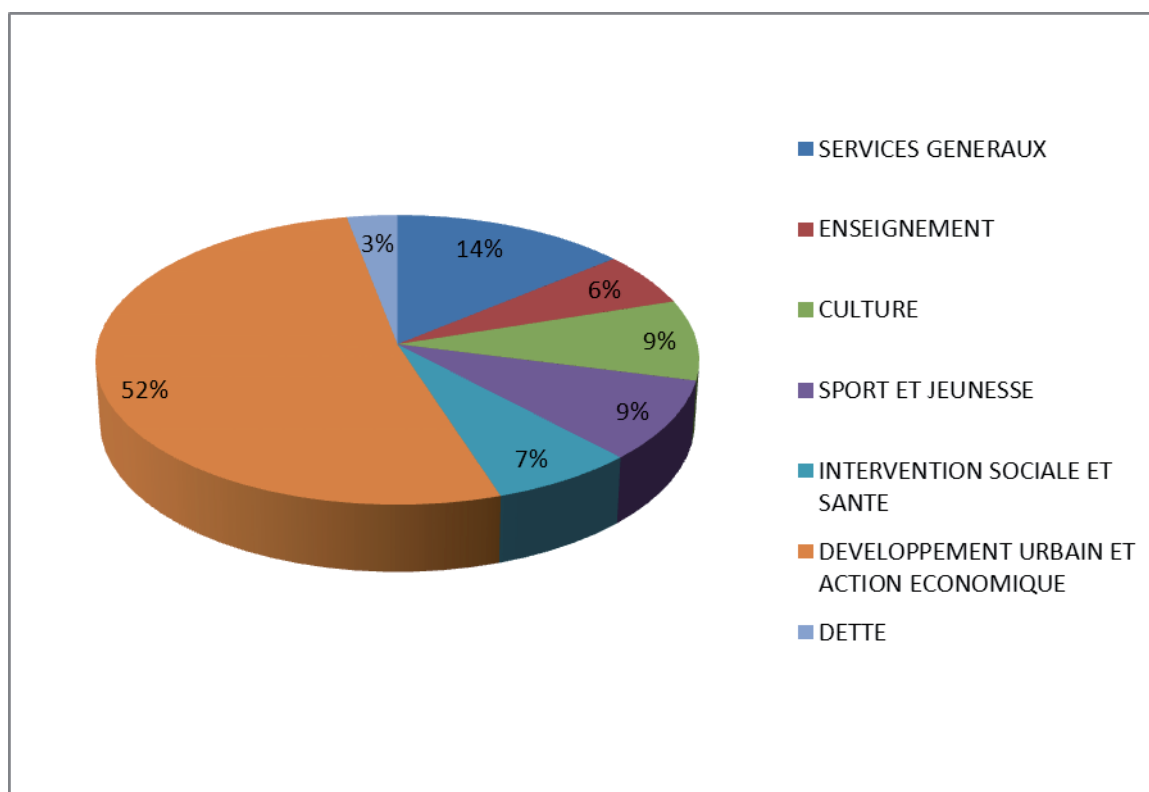
	2012	
SERVICES GENERAUX	51 889 020	37%
ENSEIGNEMENT	14 505 705	10%
CULTURE	14 673 400	10%
SPORT ET JEUNESSE	15 190 910	11%
INTERVENTION SOCIALE ET SANTE	13 170 600	9%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET ACTION ECONOMIQUE	31 763 740	22%
CHARGES FINANCIERES	557 419	1%
Dépenses réelles	141 750 794	100%
Dépenses d'ordre	13 730 644	
TOTAL	155 481 438	



BUDGET PRIMITIF 2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2012	
SERVICES GENERAUX	6 548 110	14%
ENSEIGNEMENT	2 736 180	6%
CULTURE	4 563 600	9%
SPORT ET JEUNESSE	4 335 300	9%
INTERVENTION SOCIALE ET SANTE	3 185 400	7%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET ACTION ECONOMIQUE	25 231 946	52%
DETTE	1 700 000	3%
Dépenses réelles	48 300 536	100%
Dépenses d'ordre	922 282	
TOTAL	49 222 818	



8 Répartition par nature des dépenses/recettes

Budget Primitif 2012

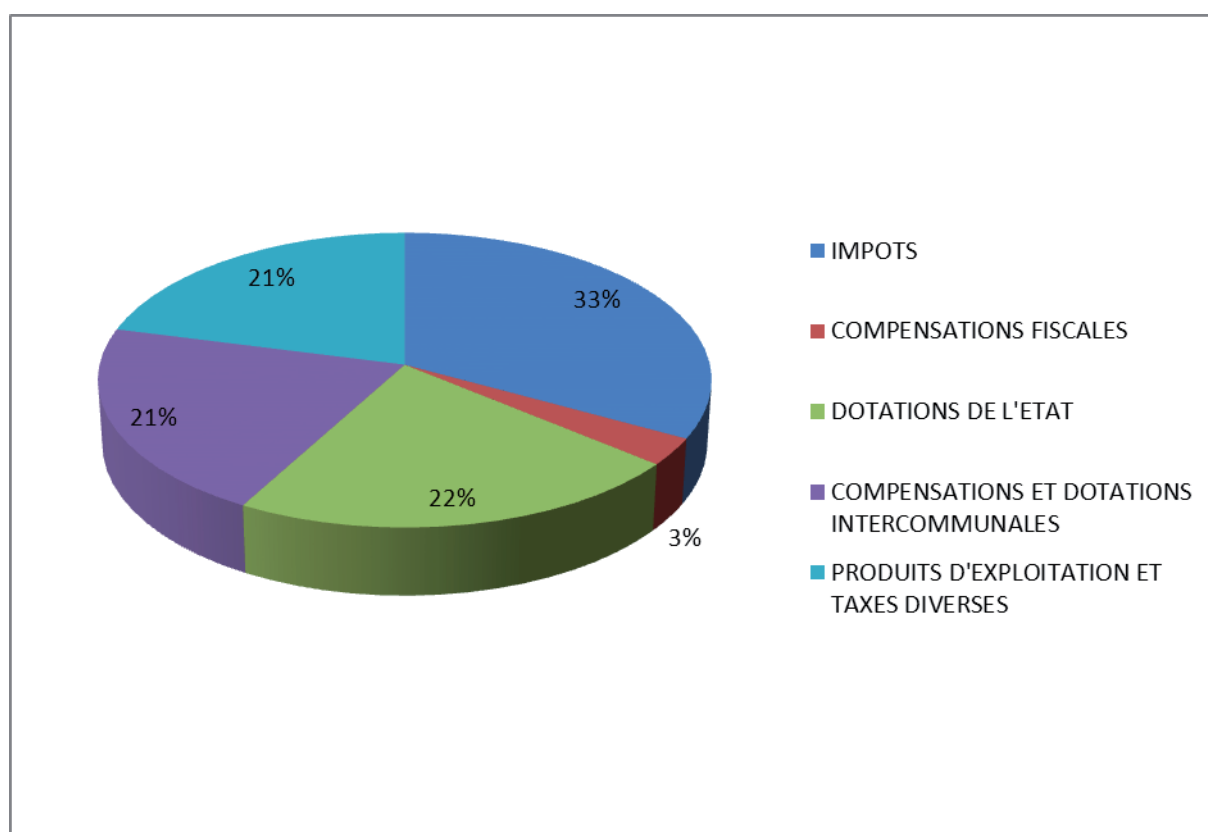
Répartition par secteur

selon classification par nature

BUDGET PRIMITIF 2012

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

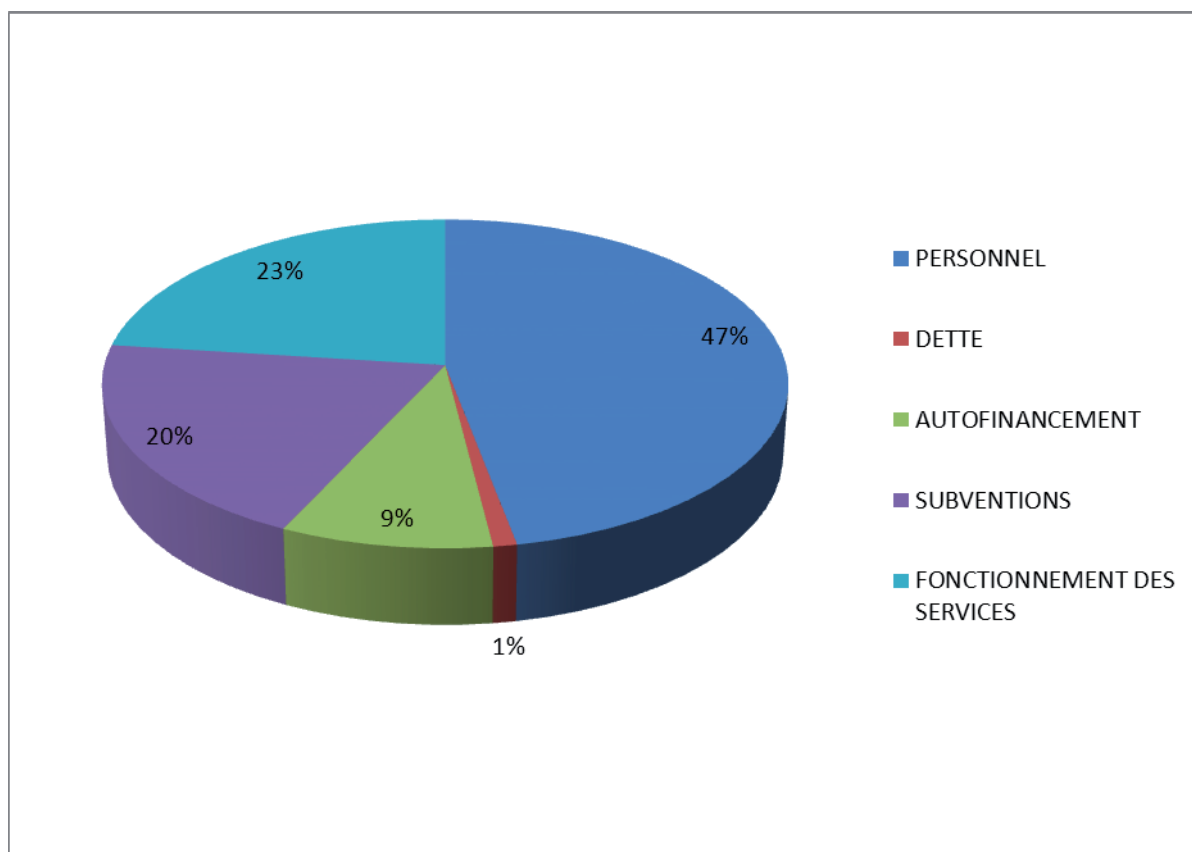
	2012	
IMPOTS	51 800 000	33%
COMPENSATIONS FISCALES	4 620 000	3%
DOTATIONS DE L'ETAT	34 811 809	22%
COMPENSATIONS ET DOTATIONS INTERCOMMUNALES	32 053 867	21%
PRODUITS D'EXPLOITATION ET TAXES DIVERSES	32 195 762	21%
TOTAL	155 481 438	100%



BUDGET PRIMITIF 2012

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

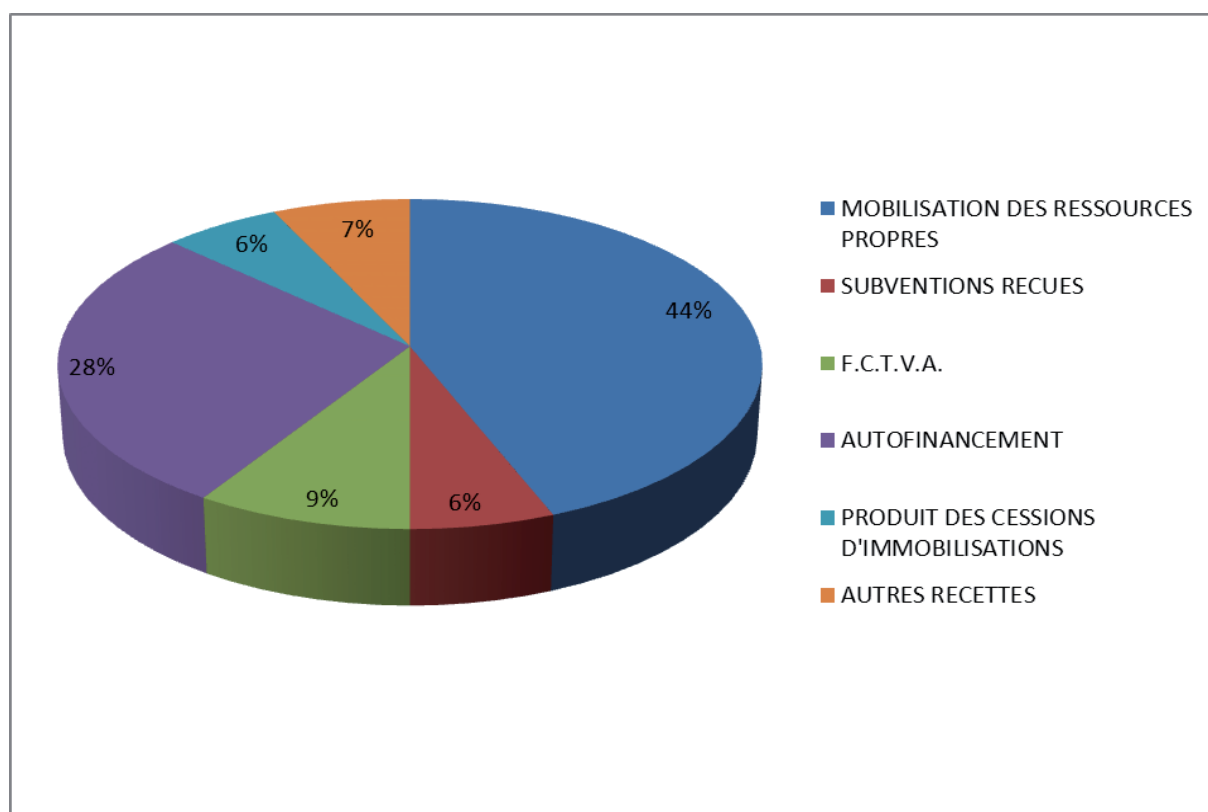
	2012	
PERSONNEL	73 591 532	47%
DETTE	440 000	1%
AUTOFINANCEMENT	13 730 644	9%
SUBVENTIONS	31 620 999	20%
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	36 098 263	23%
TOTAL	155 481 438	100%



BUDGET PRIMITIF 2012

RECETTES D'INVESTISSEMENT

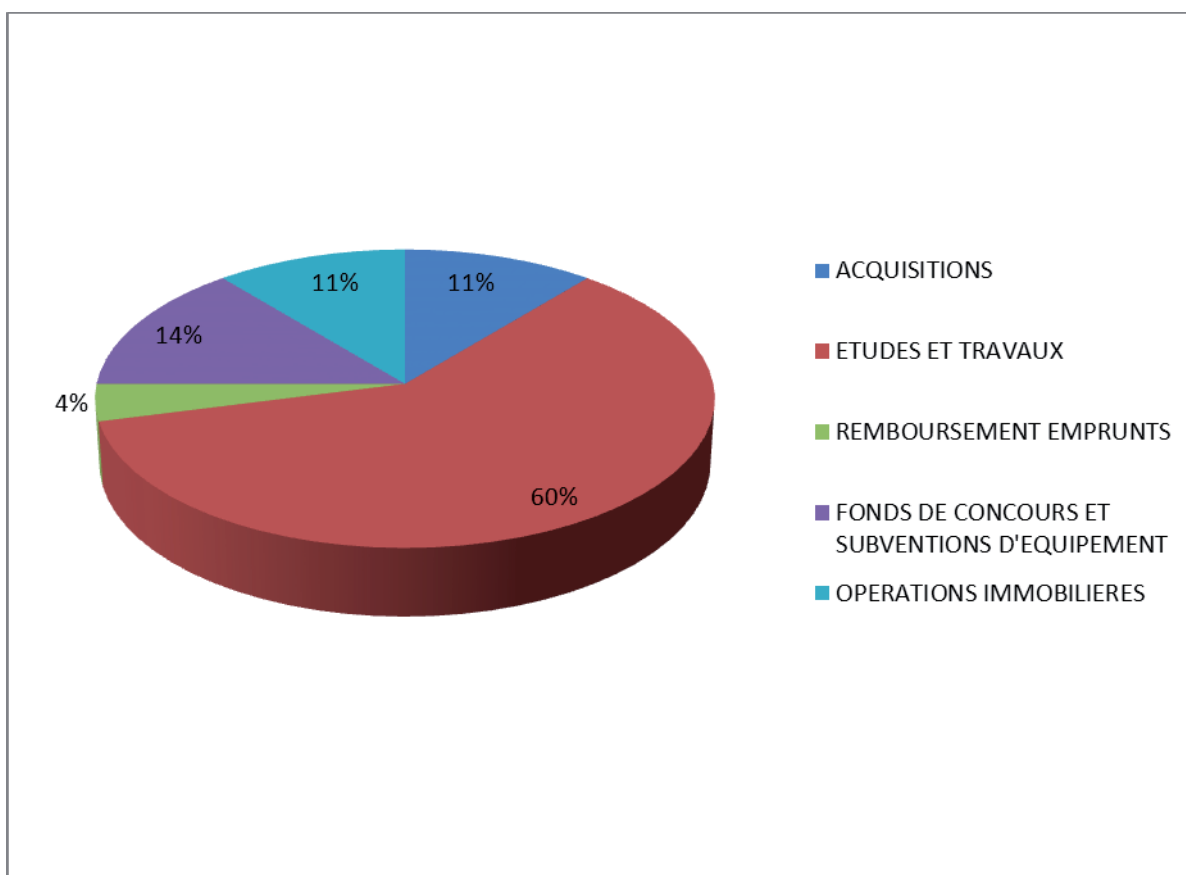
	2012	
MOBILISATION DES RESSOURCES PROPRES	21 540 000	44%
SUBVENTIONS RECUES	2 818 210	6%
F.C.T.V.A.	4 700 000	9%
AUTOFINANCEMENT	13 730 644	28%
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 933 964	6%
AUTRES RECETTES	3 500 000	7%
TOTAL	49 222 818	100%



BUDGET PRIMITIF 2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2012	
ACQUISITIONS	5 199 200	11%
ETUDES ET TRAVAUX	28 964 580	60%
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 700 000	4%
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	6 892 410	14%
OPERATIONS IMMOBILIERES	5 544 346	11%
Dépenses réelles	48 300 536	100%
Dépenses d'ordre	922 282	
TOTAL	49 222 818	



9 Les Budgets Annexes

9.1 Le Budget Annexe des Eaux

Le budget d'exploitation est équilibré en dépenses et en recettes à 1 631 106 €, avec une redevance du fermier qui est constante à 1,2 M€.

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à 1 057 341 €. Elles s'équilibrent par un autofinancement du même montant.

	BP 2011	BP 2012
<u>Exploitation</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	526 640	573 765
* Charges financières	-	-
* Dépenses d'ordre	952 964	1 057 341
TOTAL	1 479 604	1 631 106
<u>RECETTES</u>		
* Redevance du fermier	1 200 000	1 200 000
* Autres recettes réelles	236 760	388 262
* Recette d'ordre	42 844	42 844
TOTAL	1 479 604	1 631 106
<u>Investissement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	910 120	1 014 497
* Dépenses financières (emprunts)	-	-
* Dépenses d'ordre	42 844	42 844
TOTAL	952 964	1 057 341
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'équipement	-	-
* Recettes d'ordre	952 964	1 057 341
TOTAL	952 964	1 057 341

9.2 Le Budget Annexe du Camping

Le budget d'exploitation est équilibré à hauteur de 280 000 €.

Pour la seconde année consécutive, les recettes propres du camping permettent de couvrir la totalité de ses dépenses.

L'exploitation permet également de dégager un autofinancement de 64 590 €, lequel constitue l'unique recette d'investissement, pour une dépense du même montant.

	BP 2011	BP 2012
<u>Exploitation</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	208 210	214 610
* Charges financières	500	800
* Dépenses d'ordre	102 490	64 590
TOTAL	311 200	280 000
<u>RECETTES</u>		
* Recettes de gestion courante	311 200	280 000
* Autres recettes réelles	-	-
TOTAL	311 200	280 000
<u>Investissement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement	102 490	64 590
* Charges d'emprunt	-	-
TOTAL	102 490	64 590
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'ordre	102 490	64 590
TOTAL	102 490	64 590

9.3 Le Budget Annexe des Zones

Le budget des zones d'aménagement est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent, uniquement en fonctionnement.

Les dépenses et les recettes correspondent principalement à des écritures de gestion de stock, se rapportant notamment à des ventes ou acquisitions de terrains.

La prévision budgétaire de 2012 se monte à 8,2 M€, en dépenses et en recettes. Elle concerne 7,2 M€ de produits des ventes et 1,0 M€ de subventions d'Etat (notamment 905 k€ pour les voiries primaires de la ZAC du Sansonnet).

	BP 2011	BP 2012
<u>Fonctionnement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	10 559 000	8 220 831
* Charges financières	-	-
TOTAL	10 559 000	8 220 831
<u>RECETTES</u>		
* Produit des ventes	10 540 862	7 220 831
* Dotations et Participations	18 138	1 000 000
* Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	10 559 000	8 220 831

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 15 décembre 2011

DCM N° 11-12-03

Objet : Budget Primitif 2012 – Motion Recettes – Motion Dépenses.

Rapporteur : Jean-Michel TOULOUZE

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
VU les instructions comptables M14, M4 et M49,
VU sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,
VU les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,
VU la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions,
VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 Octobre 2011,
VU le projet de budget présenté pour l'exercice 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

MOTION 1

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2012 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	35 492 174
. Mouvements d'ordre	13 730 644
. Mouvements budgétaires	<u>49 222 818</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	1 057 341
. Mouvements budgétaires	<u>1 057 341</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	64 590
. Mouvements budgétaires	<u>64 590</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>0</u>
TOTAL	50 344 749

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	154 559 156
. Mouvements d'ordre	922 282
. Mouvements budgétaires	<u>155 481 438</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 588 262
. Mouvements d'ordre	42 844
. Mouvements budgétaires	<u>1 631 106</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	280 000
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>280 000</u>

- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	8 220 831
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	8 220 831
TOTAL	165 613 375
TOTAL GENERAL	215 958 124

- **DECIDE** pour 2012 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 18,09% pour la Taxe d'Habitation
- 17,21% pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 70,35% pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
représentant un produit global de 51.800.000 Euros.

MOTION 2

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2012 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	48 300 536
. Mouvements d'ordre	<u>922 282</u>
. Mouvements budgétaires	49 222 818
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 014 497
. Mouvements d'ordre	<u>42 844</u>
. Mouvements budgétaires	1 057 341
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	64 590
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	64 590

- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	0
TOTAL	50 344 749

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	141 750 794
. Mouvements d'ordre	13 730 644
. Mouvements budgétaires	155 481 438

- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	573 765
. Mouvements d'ordre	1 057 341
. Mouvements budgétaires	1 631 106

- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	215 410
. Mouvements d'ordre	64 590
. Mouvements budgétaires	280 000

- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	8 220 831
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	8 220 831

TOTAL **165 613 375**

TOTAL GENERAL **215 958 124**

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :


Dominique GROS
Maire de Metz

